

Connaissant les racines bretonnes de Mlle Huvelin, je souhaitais présenter avec D. Cariou un objet inédit et bretonnant, de préférence à une monnaie romaine. Faute de temps, ces recherches n'ont pu être terminées dans les délais. Le rapport entre la Bretagne et Philippe VI de Valois (1er avril 1328-22 août 1350) fut suffisamment durable pour mériter d'être abordé ici par ce clin d'œil (1).

À la mort du duc Jean III le 30 avril 1341, sans enfant légitime, s'ouvrit une succession contestée et une guerre très longue qui ne se termina que près de vingt quatre années plus tard. Jean III avait deux frères : l'un décédé, Guy qui avait une fille Jeanne mariée à Charles de Blois neveu du roi de France et l'autre, Jean comte de Montfort. Le roi de France Philippe soutenait son neveu Charles de Blois ; le roi d'Angleterre Edouard III préférait Jean de Montfort. Le fils du roi de France, Jean duc de Normandie (futur Jean le Bon) commença la campagne dès l'année 1341. Cette guerre fut une succession de sièges, de trêves et de reprises des hostilités. Le 12 avril 1365, le traité de Guérande mit fin au conflit. Le fils de Jean de Montfort, devint duc de Bretagne sous le nom de Jean IV et prêta hommage au roi de France Charles V (2).

La guerre de Cent Ans commença en 1337. Les seules monnaies d'or émises auparavant par le roi Philippe de Valois étaient le royal et le parisien. À partir de cette date de nombreuses mutations monétaires se succédèrent. La troisième monnaie d'or du règne de Philippe VI correspond à la première émission de l'écu d'or à la chaise du 1er janvier 1337 ; cinq autres émissions de cet écu à la chaise suivirent ainsi que les nombreux types, véritables fleurons du monnayage royal gothique. La première émission du Florin Georges servit d'ailleurs à couvrir les frais de l'expédition en Bretagne (3).

L'écu d'or à la chaise que nous présentons est le suivant :

AV. +PHILIPPVS DEI GRA FRANCORVM REX. Ponctuation par deux sautoirs, un seul de part et d'autre de la stalle, un de part et d'autre de GRA. Type normal du roi assis dans une stalle gothique, tenant l'épée et l'écu de France.

R/. +°XP'C VINCIT etc. La légende est normale, mais ponctuation par trois annelets.

Or. 4,44 g.

Cette pièce comporte plusieurs originalités. La jambe gauche des lettres X est ondulée. Au mot IMPERAT, la graphie de la lettre R est particulière, très décorée à sa base. La lettre M est tout à fait inhabituelle, différente de celle de l'avers. Elle est composée des deux traits verticaux, non reliés par une barre, mais par un coup de poinçon en forme de croissant, probablement un point. Enfin, la ponctuation du revers est faite par trois annelets. Cette ponctuation se retrouve sur d'autres types de monnaies d'or de Philippe VI, antérieurs ou pas : parisien, lion, pavillon, couronne, ange, chaise, mais jamais

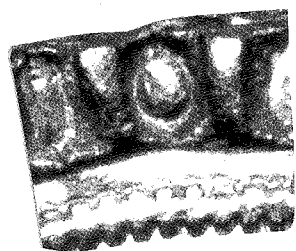
1. Nous avons tout d'abord pensé présenter ici un double tournois (1ère émission du 1er janvier 1337) de Philippe VI dont la légende n'est pas signalée dans les ouvrages de référence. J. LAFAURIE, *Les monnaies des rois de France*, I, Paris-Bâle, 1951, n° 274 et J. DUPLESSY, *Les monnaies françaises royales de Hugues Capet à Louis XVI (987-1793)*, I, Paris-Maastricht, 1988, n° 271. Cette pièce se lit : PHILIPPVS DEI GRA REX à l'avers, en place de PHILIPPVS DG REX. Elle provient de la coll. Voltz, Auctiones 26, Bâle, les 16-19 septembre 1996 (MuM), lot n° 2043 et pèse 1,21g. Nous avons déjà rencontré cette variété de légende dans la collection Marcheville, 1ère partie, 22-26 novembre 1927 (Florange-Ciani), n° 671 (non reproduite).
2. E. LAVISSE, *Histoire de France*, IV, 1ère partie, par A. COVILLE, p. 47-53, 56-57, 65-66, 175-176. J. FAVIER, *Histoire de France*, t. 2, *Le temps des principautés*, Paris, 1984, p. 278-282.
3. J. LAFAURIE, *ibid.*, p. 41. Pour les monnaies bretonnes de la période 1341-1364, voir A. BIGOT, *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857, p. 121 sq.



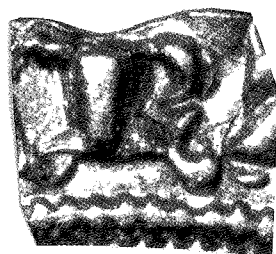
Macro du revers : signe initial



Macro du revers : ponctuation



Macro du revers : M de Imperat



Macro du revers :  
R de Imperat

sur les écus à la chaise. On relève également une autre particularité non systématique sur ce monnayage : chaque mot de la légende XPC comporte un signe abrégé après le P.

A quelle émission placer cet écu ? Seules les deux premières émissions du 1er janvier 1337 et du 10 avril 1343 se caractérisent par le mot GRA entre deux sautoirs, ce qui est le cas présent. Cependant la première émission se distingue par une ponctuation avec deux annelets au revers, la seconde par deux sautoirs et nous avons ici trois annelets (4). Le titre de ces deux émissions est identique (1,000) de même que le poids théorique (4,532 g) ; seul le cours change, 20 sous tournois puis 16 sous 8 deniers tournois, ce qui ne fournit pas de solution.

Sur cet exemplaire original, la légende du revers débute par un petit annelet ce qui se rencontre uniquement sur les monnaies de la première émission de l'écu à la chaise et sur quelques autres monnaies d'or, pavillon, couronne, chaise (5).

Si l'on avance une liste d'ateliers monétaires en fonction sous Philippe VI, on ne peut leur attribuer une production particulière. En ce qui concerne les monnaies d'or,

4. J. LAFAURIE, *ibid.*, n° 262 (1ère émission) et 262a (2ème émission). J. DUPLESSY, *ibid.*, n° 249 (1ère émission) et 249A (2ème émission).

5. A. DIEUDONNÉ, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale, Les monnaies capétiennes ou royales françaises*, 2e section, Paris, 1932, n° 485 et 486. Les deux ex. comportent un annelet après le signe initial du revers. La graphie des M varie : N avec barre transversale inversée pour le premier et M pour le second.

mêmes les florins georges ne sont pas attribuables à des ateliers précis comme l'a démontré M. Bompaire (6). Nous sommes donc en présence d'une variété très certainement de l'écu à la chaise de la première émission du 1er janvier 1337 ou d'une frappe à situer entre la première et la seconde émission du 10 avril 1343. Les lettres R et M du mot IMPERAT, la ponctuation spéciale, laissent découvrir vraisemblablement un graveur faisant preuve d'originalité et plus probablement, une particularité qui permettra un jour de reconnaître l'un des ateliers non encore identifiés de ce règne.

#### TURCKHEIM PEY (S. de) — La médaille des conférences de l'Asile de Vincennes (commune de St-Maurice-Seine).



La médaille présentée ici exprime un des aspects de la politique sociale poursuivie au cours du Second Empire.

Droit : EUGENIE IMPERATRICE autour du portrait diadéme et perlé, à gauche; les cheveux relevés en chignon.

Revers : CONFERENCES DE L'ASILE IMPERIAL DE VINCENNES \* ; autour des armes impériales couronnées, l'aigle dans un écu carré (Mazard 1600) (or ; diam. 38 mm ; module de la pièce de 100 F or, 28,18 g, tranche lisse)

Depuis 1849, l'Administration générale de l'Assistance publique de Paris se substitue au Conseil général des Hospices civils créé en 1801, et peu à peu le personnel va être exclusivement laïc. C'est le moment où l'hôpital dont la mission exclusive était de recevoir les mendiants et les indigents, modifie sa vocation première pour étendre son rôle social à une vocation nouvelle. Désormais les établissements devront aussi soigner les malades qu'ils hébergent.

Pour distinguer cette double fonction, on appela certains anciens établissements et les nouveaux, des asiles. C'est le cas des asiles de Vincennes et du Vésinet qui devront veiller au suivi de la convalescence des ouvriers appartenant aux chantiers de travaux publics.

Créé par le décret impérial du 8 mars 1855, ces deux établissements dépendants du domaine de la Couronne, étaient ouverts aux ouvriers qui pouvaient prouver qu'au moment de leur blessure ou de leur maladie, ils se trouvaient bien dans une usine dont le maître avait souscrit avec l'asile un abonnement pour ses ouvriers ou qu'il appartenait à une société de secours mutuel abonnée à l'Asile.

6. Nous remercions M. Bompaire qui nous a confirmé n'avoir rencontré aucune mention de cette ponctuation dans les textes qu'il a consultés. Il est nécessaire d'abandonner les attributions de la première émission, du 4 février 1341, à Angers (Maine-et-Loire) et de la seconde, du 27 avril 1346, à Montreuil-Bonnin (Vienne). Voir M. BOMPAIRE, *BSFN*, avril 1994, p. 772-774.